



Pension alimentaire mes droits en cas de travail en intérim

Par **dutailly**, le **22/01/2018** à **11:56**

Bonjour

Je bénéficiais jusque qu'à ce jour d'une PA pour ma fille , et son père vient de cesser de payer celle ci , du fait que ma fille a trouvé un travail en intérim , en a t'il le droit? il vient de saisir le juge aux affaires familiales que dois je faire ? et suis convoquer afin d'évaluer nos ressources etc etc !!!!!

merci d'avance pour m'éclairer sur ce sujet sachant que j'ai consulté un avocat à titre gratuit et celui ci me conseille de renoncer à cette pension mais je ne suis pas convaincue .

cordialement

Par **youris**, le **22/01/2018** à **17:10**

bonjour,

vous devez vous rendre à la convocation du JAF, en fonction des éléments fournis au juge, celui-ci maintiendra ou pas cette P.A. ou en modifiera son montant.

salutations

Par **dutailly**, le **22/01/2018** à **22:13**

Je vous remercie pour la rapidité de votre réponse , je viens de prendre rendez vous auprès d'un avocat afin d'étudier la façon de gérer cette affaire du mieux possible .

salutations